

Berne, le 27 février 2026

Session de printemps 2026 : recommandations de pro-salute.ch concernant les objets de politique de santé du Conseil des États

Date	Numéro	Objet	Recommandation	Développement
02.03.26	25.4501	Mo. Poggia. Autoriser l' importation parallèle de médicaments génériques tout en garantissant la protection des patients	Soutenir la motion	En Suisse, les prix des génériques sont souvent beaucoup plus élevés que ceux pratiqués dans les autres pays européens pour le même produit. Conformément à l'exposé des motifs de la motion, l'importation depuis l'EEE devrait être possible, car la qualité des produits est contrôlée. Cette mesure ne devrait concerner que les patient-e-s qui prennent déjà le médicament. Dans la mise en œuvre concrète, il faut veiller à ce que les avantages en termes de prix profitent aux patient-e-s (via des franchises et des quotes-parts moins élevées). Dans cet esprit, pro-salute.ch recommande d'accepter la motion.
02.03.26	25.4656	Mo. Chiesa. Obligation de substitution concernant les médicaments interchangeables	Rejeter la motion	pro-salute.ch souligne que les pharmacies sont déjà autorisées à remplacer les médicaments par des produits équivalents. Il est important de vérifier la tolérance des patient-e-s et d'éviter la surmédication. Pour ces raisons, l'obligation de substitution n'est pas la bonne approche ; il faut plutôt procéder à une évaluation individuelle. De plus, la motion néglige le fait qu'il existe des cantons où les médecins sont autorisés à délivrer eux-mêmes des médicaments. Dans ces cantons, il pourrait être lucratif pour les cabinets médicaux de continuer à prescrire le médicament original, sachant que les pharmacies seraient tenues de délivrer le générique. Pour ces raisons, pro-salute.ch recommande de rejeter la motion.
05.03.26	23.4003	Mo. Groupe RL. LAMal. Possibilité d'opter pour des tarifs hospitaliers fixés en fonction de la qualité	Rejeter la motion	Selon pro-salute.ch, cette motion repose sur une conception erronée de la concurrence : les « hôpitaux d'excellence » devraient pouvoir appliquer des tarifs plus élevés. Le fait est qu'en Suisse, nous ne disposons pas de données centrées sur les patients et pertinentes en termes de résultats concernant la qualité des prestations hospitalières. Il manquerait donc une base pour légitimer des tarifs différenciés pour un même diagnostic. Même si ces données devaient un jour être disponibles, nous estimons que tous les hôpitaux (et autres institutions de soins) doivent offrir des traitements de bonne qualité, ce qu'ils peuvent réaliser grâce à la qualification de leur personnel et à des instruments de contrôle internes. La solution envisagée par les auteurs de la motion sape la solidarité interrégionale dans le domaine des prestations de l'AOS.
19.03.26	25.4779	Po. Graf Maya. Renforcer Une seule santé en exploitant les synergies entre les offices	Soutenir le postulat	Le principe « Une seule santé » considère la santé humaine, animale et environnementale comme un tout. Le risque de nouvelles épidémies, notamment, suggère d'adopter cette approche. Tout ce qui est bon pour la santé n'est pas forcément étiqueté comme tel ! Pour une approche intégrale de la santé, les synergies entre les offices et les départements sont essentielles. pro-salute.ch soutient le postulat : le Conseil fédéral doit présenter dans un rapport comment l'interaction entre l'OFSP, l'OSAV, l'OFEV, l'OFAG et probablement d'autres offices (nous pensons à l'Office fédéral de la protection de la population OFPP) peut être optimisée.

pro-salute Suisse, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes, vous remercie d'avoir pris en considération ces recommandations !

pro-salute.ch, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes